

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2004

L'An Deux Mille Quatre, le 28 Septembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 28 Septembre 2004, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Monsieur Thierry Georges GINESTET

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Christian BONZI, Jean SICARD, Pierre COSTES, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORJES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Frédéric ESQUEVIN, Nicole ENGEL, Laurence PUJOL, Jean CAYRE, Josian VAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Joëlle FRANQUES, Jean-Philippe ROQUES, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Anne-Marie ROSÉ, Gérard SOULOMIAC.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Pierre FERRIÈRES (Procuration à Monsieur Christian BONZI), Pierre-Yves LAMBOLEZ (Pouvoir à Monsieur Michel FOURNIALS), Geneviève PARMENTIER (Procuration à Monsieur Philippe BONNECARRÈRE), Laure SUDRE (Procuration à Madame Laurence PUJOL), Olivier BRAULT (Procuration à Monsieur Frédéric ESQUEVIN), Louis BARRET (Procuration à Madame Nicole ENGEL), Michel FRANQUES (Procuration à Monsieur Jean CAYRÉ), Dominique BILLET (Procuration à Madame Christine DEVOISINS), Marcel COULIOU, William NION, Max AMIEL (Procuration à Monsieur Gérard FABRE), Jean-Louis MATHIEU (Procuration à Madame Sarah LAURENS), Michel TRÉBOSC.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara DESVALS-BARBÉY, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Josette BOUIN, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, Francis MARCHAND, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Éliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Élisabeth LARAUD, Pierre GUIRAUD, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

N° 5 / 100 - 2004 : ALBIPÔLE – ACCORD AMIABLE MONSIEUR BOUBINET
SERGE

Pilote : Commission Développement Economique

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des Services
Service Financier

Monsieur Michel ALBINET, rapporteur,

Dans le cadre du programme d'aménagement d'ensemble sur les secteur Jean Thomas & Vedel d'Albipole et suite à l'enquête publique, un arrêté portant déclaration d'utilité publique et de cessibilité a été pris par Monsieur le Préfet du Tarn en date du 16 Février 2004.

Au vu de l'évaluation des domaines du 23 Avril 2004, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a fait une notification de l'offre pour la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Terssac section AK numéro 22 d'une contenance de 3 252 m² et appartenant à Monsieur BOUBINET Serge. L'offre s'est élevée à 17 400 € comprenant l'indemnité principale et l'indemnité de réemploi.

Dans son courrier en date du 1er Juillet 2004, Monsieur BOUBINET Serge a donné son accord et nous a demandé de contacter son notaire Maître AUBRY JP pour la rédaction de l'acte.

Je vous précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe "Zones d'Activité" de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

C'est pourquoi je vous propose,

↳ De prendre acte de l'accord amiable de Monsieur BOUBINET Serge concernant la cession de la parcelle AK 22.

↳ De désigner Maître AUBRY Jean Paul pour la rédaction de l'acte.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

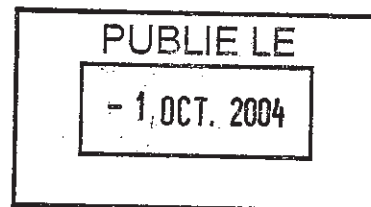
VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'arrêté de Monsieur Le Préfet du Tarn en date du 16 Février 2004 portant déclaration d'utilité publique et de cessibilité.

VU l'avis des domaines en date du 23 Avril 2004.

VU l'accord de Monsieur BOUBINET Serge du 1er Juillet 2004.

ENTENDU le présent exposé,



APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L' UNANIMITÉ,

↳ PREND acte de l'accord amiable de Monsieur BOUBINET Serge concernant la cession de la parcelle AK 22.

↳ DÉSIGNE Maître AUBRY Jean Paul pour la rédaction de l'acte.

↳ AUTORISE Monsieur Le Président à signer tout acte afférent à cette opération.

↳ PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe "Zones d'Activité" de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois Chapitre 21 Article 2111.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Malaterre-Fourès".

